



Déclaration de la FSESP, 25 Novembre 2019

“Prévention, protection et soutien : les services publics se tiennent aux côtés des femmes contre la violence”

Bruxelles, le 25 novembre 2019 : À l’occasion de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, la FSESP se tient aux côtés des femmes contre la violence, et elle plaide pour des salaires égaux, l’égalité en droit et la mise en application des lois afin de protéger les travailleuses.

La protection des droits des femmes a toujours fait partie des piliers de l’action de la FSESP. Nous réclamons depuis des années une convention de l’OIT forte et inclusive sur la violence à caractère sexiste au travail. Le 21 juin 2019, l’Organisation internationale du travail a adopté la convention n° 190 sur l’élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

Nous sommes convaincus que la convention n° 190 de l’OIT constitue une étape vers la reconnaissance des droits des femmes au travail dans le cadre d’un système à trois volets – la prévention, la protection et le soutien. Elle fait également mention de la violence impliquant des tiers, un sujet sur lequel la FSESP travaille depuis longtemps, avec notamment la signature des lignes directrices multisectorielles pour lutter contre la violence de tiers et le harcèlement au travail (2010). Cette convention vient compléter l’éventail d’outils au service de l’éradication de la violence à l’égard des femmes.

Afin qu’un système de soutien global puisse être mis en place pour les femmes, la FSESP demande à l’UE de ratifier la Convention d’Istanbul, qu’elle a signée en 2017 sans toutefois la ratifier par la suite. Nous ajoutons un nouveau combat aux actions que nous menons pour les femmes : une campagne en faveur de la ratification de la convention n° 190 de l’OIT.

Tous les outils susceptibles d’améliorer le respect des droits des femmes doivent être renforcés et nous pensons que la convention n° 190 de l’OIT sert cet objectif, étant donné qu’elle contient des indications claires quant à son application par l’intermédiaire des autorités publiques nationales. Dans un monde où plus de 60 % des femmes victimes de violence n’en parlent à personne et ne sollicitent aucune aide (sachant que les 40 % de femmes qui le font se tournent pour la plupart vers des membres de leur famille ou des amis, et non vers les autorités compétentes ou la police), nous voulons enrayer cette tendance : les femmes doivent pouvoir dénoncer des faits de violence sans avoir peur des représailles et sans craindre d’être humiliées ou de ne pas être crues. La loi doit protéger et soutenir les femmes.

La FSESP et ses affiliés exhortent les gouvernements à signer et à ratifier la convention n° 190 de l’OIT et la Convention d’Istanbul.

EPSU Secretariat 40 rue Joseph II, box 5 – 1000 Brussels, Belgium
Phone: +32 2 250 10 80 Fax: +32 2 520 10 99 Mail: epsu@epsu.org www.epsu.org

European
Federation
of Public
Service
Unions

Federación
Sindical
Europea
de Servicios
Públicos

Fédération
Syndicale
Européenne
des Services
Publics

Europeiska
Federationen
för Offentlig-
anställdas
Förbund

Europäischer
Gewerkschafts-
verband für den
Öffentlichen
Dienst

Европейская
Федерация
Профсоюзов
Общественного
Обслуживания

SYNDICAT
EUROPÉEN
TRADE UNION



EPSU is a member
federation of the ETUC
and represents
PSI in Europe